

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 2520)

AMENDEMENT

N ° CF46

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste et Mme Pires Beaune

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.